

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM_2025_11_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 10

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de renforcer les effectifs de la collectivité et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un emploi permanent :

Grade	Catégorie	Temps de travail
Adjoint territorial du patrimoine	C	17 heures 30 minutes

Pour le poste créé, l'agent sera chargé des fonctions suivantes réception, enregistrement et rangement des documents, mise en œuvre des procédures de conservation et/ou de requalification des fonds, couverture, nettoyage et entretien des documents, information sur les modalités d'inscription, de prêts, inscription, enregistrement des prêts et retours dans le logiciel dédié, information des usagers sur les ressources numériques, conseil des usagers dans leurs choix, organisation logistique des navettes.

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 24 novembre 2025 (création d'un poste),
- d'approuver la création d'un poste permanent, à la médiathèque, d'un adjoint territorial du patrimoine,
- de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'année 2025,

- de préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{er} décembre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 02.12.2025
Publié ou Notifié
le: 02.12.2025

Tableau des effectifs communaux
(CM du 24/11/2025)

Cat & grade	Fonction/ Affectation	Quotité	Tps partiel	Proposition
EMPLOIS FONCTIONNELS				
A	Directeur Général des Services	DGS	TC	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
A	Attaché principal	DGS	TC	
A	Attaché territorial	Pôle Jeune	TC	
B	Rédacteur Principal 1e classe	Administratif	TC	
B	Rédacteur	Administratif	TC	
B	Rédacteur	Administratif	TC	TP 80 %
C	Adjoint Administratif Principal 2e classe	Administratif	TC	TP 80%
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	TP 80%
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	TP 90 %
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	
C	Adjoint Administratif	Administratif	TC	
FILIERE TECHNIQUE				
A	Ingénieur	CTM	TC	
B	Technicien	CTM	TC	
B	(vacant)	CTM	TC	
C	Agent de maîtrise	CTM	TC	
C	(vacant)	CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 1e classe	CTM	TC	
C	Adjoint Technique Principal 2e classe	CTM	TC	
C	Adjoint Technique	Jardin d'enfants	TC	TP 90%
C	(vacant)	CTM	TC	
C	(vacant)	CTM	TC	
C	(vacant)	CTM	TC	
C	(vacant)	CTM	TC	
C	(vacant)	Ecole maternelle	TC	
C	(vacant)	Restauration scolaire	TNC 28h	
C	(vacant)	Entretien	TNC 28h	
C	(vacant)	Restauration scolaire	TNC 32h30	
C	(vacant)	Entretien	TNC 32h	
C	(vacant)	Jardin d'enfants	TC	
C	(vacant)	Jardin d'enfants	TC	
C	(vacant)	Restauration scolaire	TNC 32h30	
C	(vacant)	Entretien	TC	
C	(vacant)	Ecole maternelle	TC	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
A	Educateur de jeunes enfants	Jardin d'enfants	TC	
A	(vacant)	Jardin d'enfants	TC	
A	(vacant)	Jardin d'enfants	TC	
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Entretien	TC	TP 80%
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC	TP 80%
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC	TP 80%
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC	
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC	
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Jardin d'enfants	TC	
C	ATSEM principal 1ère classe	Ecole maternelle	TC	
C	ATSEM principal 1ère classe	Ecole maternelle	TNC 32h	
FILIERE ANIMATION				
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	TC	
C	Adjoint d'animation	Pôle Jeunes	TC	
C	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	TC	TP 80%
C	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	TC	
C	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	TC	
C	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	TC	
FILIERE CULTURELLE				
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Médiathèque	TC	
C	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	TNC 17,5h	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
C	Brigadier Chef Principal	Sécurité	TC	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM_2025_11_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025